

Rapport d'évaluation

**Suivi 2001-2002 de la mise en
oeuvre du plan d'aide à la réussite
de l'École de musique Vincent-d'Indy**

3 avril 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 4 avril 2003

S. Rolande Coderre
Directrice générale
École de musique Vincent-d'Indy
628, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2C5

Objet : Suivi de la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite (2001-2002)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 3 avril 2003, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi fait par l'École de musique Vincent-d'Indy de la mise en œuvre de son plan d'aide à la réussite en 2001-2002.

La Commission estime que, dans l'ensemble, la mise en œuvre du plan paraît en bonne voie de réalisation. La plupart des mesures prévues ont effectivement été mises en place. Le Collège juge particulièrement efficaces certaines d'entre elles, dont la mise à niveau obligatoire en français, le regroupement d'élèves par niveaux en formation auditive, la formation de groupes restreints en anglais, langue seconde, la rencontre individuelle d'élèves en situation d'échecs et les mesures pour contrer les retards et les absences.

Par ailleurs, la Commission note que l'École a procédé à des ajouts à son plan pour en améliorer la performance, notamment les mesures pour améliorer l'accueil des élèves, pour accroître la réussite dans certains cours, pour favoriser une meilleure orientation ainsi que celles visant à soutenir les nouveaux enseignants.

La Commission se prononcera sur la valeur et l'efficacité du plan lorsque celui-ci aura été mené à terme, soit en 2004.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche